

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00957
Numéro SIREN : 487 888 562
Nom ou dénomination : 3 E CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2023 sous le numéro de dépôt 2516

SAS 3 E CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 000 €
Siège social : 1, Avenue Foch 57000 Metz
RCS Metz : 487 888 562 (00039) ; n° de gestion : 2008B00957

DECISION UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 08-03-2023 | 13:44 CET

Les associés de la société 3^E CONSULTANTS, société par actions simplifiée au capital de 900 000 € (divisé en 500 000 AO et 400 000 AP) de 1 € de nominal chacune (la *Société*) soussignés, détenant ensemble l'intégralité des actions ordinaires (*AO*) de la Société et donc des droits de vote, à savoir :

- Monsieur Clément HERREYE, propriétaire de 335 000 AO et ne détenant aucune action de préférence dépourvue de droit de vote (*AP*)
- Monsieur Didier GUYOT, propriétaire de 65 000 AO (et 52 000 AP),
- Monsieur Laurent LAVALLEE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Madame Stéphanie VIRY, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Succession de Monsieur Philippe BAUVE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Monsieur David MOHAR, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP)
- La SAS WED (RCS Metz : 801 342 130), représentée par son Président M. Didier GUYOT, propriétaire de 48 000 AP (dépourvues de droit de vote) mais ne détenant aucune AO,
- La SAS 3^{ED} (RCS Metz : 801 343 351) représentée par son Président M. Laurent LAVALLEE, propriétaire de 172 000 AP (dépourvues de droit de vote) mais ne détenant aucune AO

après avoir rappelé que :

- Monsieur Dominique DUBESSAY, propriétaire uniquement de 48 000 AP dépourvues de droit de vote, a fait l'objet d'une exclusion de la Société aux termes d'un procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie en date du 26 novembre 2020, ces 48.000 AP représentant à ce jour 5,33 % du capital social de la Société

et avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,
- les statuts mis à jour en dernier lieu le 12 novembre 2019,
- le projet d'insertion légale à faire paraître dans un journal du ressort concernant la réduction de capital non motivée par des pertes,

ont pris à l'unanimité, conformément à l'article L227-9 du Code de commerce et à l'article 25 des statuts de la Société,

- les décisions suivantes portant sur la réduction de capital, non motivée par des pertes, par voie de rachat et d'annulation corrélative par la Société des 48 000 AP détenues par M Dominique DUBESSAY et la mise à jour corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide avec effet de ce jour :

- sous la condition suspensive de la constatation au terme du délai légal de 20 jours prévu à l'article R 225-152 du Code de Commerce (et commençant à courir à partir de la date du premier dépôt au Greffe du présent acte), de l'absence d'oppositions d'éventuels créanciers sociaux ou en cas d'oppositions du rejet de celles-ci par le Tribunal Judiciaire de Metz (siégeant en formation commerciale),
- de réduire le capital social nominal de 48 000 € pour le ramener de 900 000 € à 852 000 € par voie de rachat et d'annulation corrélative de 48 000 (des 400 000) Actions de Préférence (AP) de 1 € de nominal chacune jusqu'alors détenues en pleine propriété par M. Dominique DUBESSAY, au prix unitaire de 2,56 € par action.

DEUXIÈME DECISION

La collectivité des associés,

- en conséquence du rachat des 48 000 AP appelées à être aussitôt annulées ainsi que tous les droits y attachés notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours,
- décide que la différence entre le prix global de rachat ($48\,000 \times 2,56 \text{ €} = 122\,880 \text{ €}$) et la valeur nominale de l'ensemble des titres rachetés ($48\,000 \times 1 \text{ €} = 48\,000 \text{ €}$), soit 74 880 €, sera imputée en totalité sur le compte « *Autres réserves* » dont le solde créditeur, qui s'élève à 503 145 € (après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021) sera ainsi ramené à 428 265 €,
- de sorte que le capital social nominal qui s'élèvera après cette opération et comme indiqué ci-avant à 852 000 € sera désormais divisé en 500 000 AO et 352 000 AP d'une valeur nominale unitaire inchangée de 1 €.

TROISIÈME DECISION

La collectivité des associés, prend acte de ce que les 7 actionnaires non retrayants, à savoir M. Clément HERREYE, M. Didier GUYOT, M. Laurent LAVALLEE, Mme Stéphanie VIRY, la succession de M Philippe BAUVE, et les sociétés WED et 3ED, dont aucune des actions ordinaires et de préférence qu'ils détiennent ne sera rachetée par la Société, renoncent expressément et irrévocablement à demander le rachat de tout ou partie des actions leur appartenant à ce jour et ce dans le cadre de la réalisation de la réduction de capital, décidée dans les termes des décisions qui précèdent.

QUATRIÈME DECISION

La collectivité des associés,

- en conséquence de la réduction de capital qui précède et
- sous la condition suspensive de la constatation ultérieure par la présidence de l'absence d'oppositions d'éventuels créanciers sociaux ou en cas d'oppositions du rejet de celles-ci par le Tribunal Judiciaire de Metz à la décision collective et unanime de réduction de capital,
- décide de modifier l'article 7 (Capital social) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« 7. CAPITAL SOCIAL

Par suite de la réduction de capital de 48 000 €, non motivée par des pertes intervenue en date du ..novembre 2022, le capital social qui est désormais fixé à la somme de HUIT CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (852 000 €) est divisé en 500 000 actions ordinaires (« AO ») et 352 000 actions de préférence (« AP ») de 1 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées, qui sont réparties entre les

actionnaires comme suit :

	•	M. Clément HERREYE : 335 000 actions dont 335 000 AO et 0 AP,
	•	M. Didier GUYOT : 117 000 actions dont 65 000 AO et 52 000 AP,
	•	M. Laurent LAVALLÉE : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
	•	Mme Stéphanie VIRY : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
	•	Succession de M Philippe BAUVE : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
	•	M. David MOHAR : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
	•	La SAS WED (RCS Metz : 801 342 130) : 48 000 actions dont 0 AO et 48 000 AP
	•	La SAS 3ED (RCS Metz : 801 343 351) : 172 000 actions dont 0 AO et 172 000 AP
		Total d'AO..... 500
000		Total d'AP.....: 352
000		

**Total égal au nombre d'actions composant le capital social :
852 000**

Le surplus de l'article demeure sans changement.

CINQUIEME DECISION

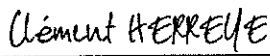
La collectivité des associés prend acte des modalités de règlement du prix de rachat (fixé unitairement à 2,56 € par titre) des 48 000 AP rachetées à M. Dominique DUBESSAY en vue de leur annulation corrélative et immédiate qui interviendra par voie de virement, après expiration du délai légal de 20 jours prévu à cet effet par l'article R.225-152 précité du Code de Commerce et au plus tard dans les sept jours suivant l'établissement du procès-verbal de constatation par la Présidence de l'absence d'oppositions ou du rejet de celles-ci.

SIXIEME DECISION

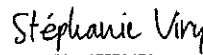
A l'effet de la réduction de capital projetée, la collectivité des associés confère tous pouvoirs à Clément HERREYE, Président et associé, à l'effet de contracter au nom de la Société et de signer tous actes relatifs à la réduction de capital non motivée par des pertes sus visée et de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités légales subséquentes (publicité légale, puis dépôt et inscriptions au RCS de Metz) avec faculté de se substituer pour ce faire tout mandataire de son choix.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social. Un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

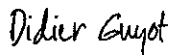
(pages de signatures suit)

DocuSigned by:

5AAD786361FD49F...

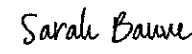
Le Président
Clément HERREYE

DocuSigned by:

4025D040F7F34F8...

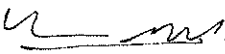
Le Secrétaire et associé
Stéphanie VIRY

DocuSigned by:

60A47A1049D24D9...

Didier GUYOT
BAUVE

DocuSigned by:

3E693444D9E04EC...

Pour la succession de M. Philippe

DocuSigned by:

EB005917F2AE4FE...

Laurent LAVALLÉE

DocuSigned by:

4025D040F7F34F8...

Stéphanie VIRY

DocuSigned by:

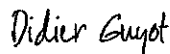
6B769E537195400...

David MOHAR

DocuSigned by:

EB005917F2AE4FE...

Pour 3ED
Laurent LAVALLÉE

DocuSigned by:

60A47A1049D24D9...

Pour WADES ETUDES DEVELOPEMENT (WED)
Didier Guyot